Réf. Farde e-Assemblées : 2694678

N° OJ : **50**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/01/2026

Objet : TV/2021/82/PP.- Réseau de "toilettes accueillantes".- Mise à jour de la liste des participants.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 §1er ;

Considérant qu'en date du 28 juin 2021, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles adoptait la mise en place d'un réseau de "toilettes accueillantes", s'inscrivant dans le plan "Toilettes" et ayant pour objectif de mettre à disposition gratuitement des dispositifs sanitaires à tout un chacun, sans obligation de consommation et/ou d'être client.e.s dans les établissements participants ;

Considérant que, comme repris dans l'arrêté du Conseil communal du 28/06/2021, la Ville s'engage à soutenir les établissements participants en leur octroyant une prime annuelle de mille euros (1.000,00 EUR) ;

Considérant l'avenant n° 1 (TV/2022/161/PP) à la convention TV/2021/82/PP entre la Ville de Bruxelles et divers établissements relative à l'accès et à la mise à disposition libre et gratuite de leurs installations sanitaires aux publics - réseau "toilettes accueillantes", adopté par le Conseil communal en date du 27/06/2022 ;

Considérant la dernière liste mise à jour de 54 établissements privés participant au réseau de "toilettes accueillantes", adoptée par le Conseil communal en date du 8 septembre 2025 ;

Considérant que le service Propreté Publique a dû mettre fin, avec effet au 31/06/2025, à la convention "toilettes accueillantes" liant la Ville de Bruxelles aux 3 établissements suivants de cette liste :
- "Houtsiplou" (Nine Rouppe & Neighbourhood - place Rouppe 9 à 1000 Bruxelles) ;
- "Moka" (Kongking - rue des Riches Claires 5 à 1000 Bruxelles) ;
- "Ketje's Bar" (rue François Vekemans 68 à 1120 Bruxelles ;
Qu'aucune prime ne leur sera, dès lors, octroyée pour le second semestre de l'année 2025 ;

Considérant qu'à la date du 1er juillet 2025, un établissement a rejoint le réseau de "toilettes accueillantes" : l'établissement "Le Miam" (BEL MIAM), boulevard Emile Jacqmain 3 à 1000 Bruxelles ; Qu'il est proposé d'approuver la signature de la convention avec ce nouvel établissement pour officialiser sa participation à partir du 01/07/2025, et de lui octroyer la prime correspondante de 500,00 EUR pour le second semestre de l'année 2025 ;

Considérant qu'au vu de ce qui précède, le réseau de "toilettes accueillantes" du service Propreté Publique compte, depuis le 1er juillet 2025, 52 établissements privés, à côté des 13 bâtiments de la Ville qui mettent leurs toilettes à disposition du public pendant leurs heures d'ouverture (2 listes annexées au présent projet d'arrêté) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Prendre pour information que la Ville a dû mettre fin, avec effet au 30/06/2025, à la convention "toilettes accueillantes" liant la Ville de Bruxelles aux établissements "Houtsiplou" (Nine Rouppe & Neighbourhood - place Rouppe 9 à 1000 Bruxelles), "Moka" (Kongking - rue des Riches Claires 5 à 1000 Bruxelles) et "Ketje's Bar" (rue François Vekemans 68 à 1120 Bruxelles).

Article 2 : Adopter la participation au réseau de "toilettes accueillantes", depuis le 01/07/2025, de l'établissement "Le Miam" (BEL MIAM), boulevard Emile Jacqmain 3 à 1000 Bruxelles.

Article 3 : Autoriser la signature de la convention "toilettes accueillantes" (dernière version adoptée par le Conseil communal en date du 06/11/2023) avec ce nouvel établissement pour officialiser sa participation à partir du 01/07/2025, et octroi d'une prime de 500,00 EUR à cet établissement pour le second semestre de l'année 2025.

Article 4 : Adopter la liste, mise à jour, d'un total de 52 établissements privés participant au réseau de "toilettes accueillantes" (3 établissements ayant quitté le réseau et 1 établissement ayant rejoint le réseau), ainsi que la liste de 13 bâtiments de la Ville faisant partie du réseau.

Annexes :

Liste actualisée des établissements privés participant au réseau de "toilettes accueillantes" (Consultable au Secrétariat des

Liste d'établissements de la Ville participant au réseau de "toilettes accueillantes" (Consultable au Secrétariat des Assemblées)